

## Appui à la mise en Œuvre de la Formation Professionnelle en Milieu de Travail (TAMHEEN II)

# Commission paritaire nationale et son ordre du jour

**Composante :** **Gouvernance de la FPMT**

**Standard :** **Rôles et responsabilité des acteurs de la FPMT**

**Acteurs :** DFP, OFPPT

**Guide :** 1.1 Commission paritaire nationale et l'ordre du jour de ses séances

**Outils :** 1.1.1 Outil Ordre du jour de la Commission paritaire nationale  
1.1.2 Outil Ordre du jour de la Commission paritaire régionale

**Standard :** 1

### Table des matières

#### La commission paritaire nationale et l'ordre du jour de ses séances

- a) Introduction
- b) Les rôles et responsabilités de la Commission paritaire nationale d'un point de vue général
- c) Conclusion
- d) 1.1.1 Outil Ordre du jour de la Commission paritaire nationale
- e) 1.1.2 Outil Ordre du jour de la Commission paritaire régionale

## **La Commission paritaire nationale et son ordre du jour**

### **a) Introduction**

Une Commission Paritaire Nationale (CPN) est une instance de dialogue et de négociation entre les partenaires de la FPMT. Elle est chargée d'élaborer des accords collectifs relatifs à la formation professionnelle, ainsi qu'à d'autres domaines liés à l'emploi, résultat de la FPMT.

### **b) Les rôles et responsabilités de la Commission paritaire nationale d'un point de vue général**

Les rôles et les responsabilités de la Commission paritaire nationale et régionale sont clairement définis dans le SAQ, sous le standard

### **c) Conclusion**

En somme, la Commission Paritaire Nationale est un acteur clé de la formation professionnelle en milieu du travail, qui travaille en collaboration avec les différents acteurs publiques et privés pour répondre aux besoins en compétences et contribuer au développement de tout le périmètre de la FPMT.

d) 1.1.1 Outil Ordre du jour de la Commission paritaire nationale

# Logo de l'entité

Aux membres de la Commission  
paritaire nationale

---

Casablanca, le 7 mars 2023

**Ordre du jour de la séance du .....**  
**de 09h30 à 11h40**

---

**1 Pour la première séance, désignation d'un président et vice-président**

**2 Validation de l'OJ et PV**

2.1 Validation de l'OJ et du dernier PV

**3 Pour information et communication**

3.1 Rapport du Président de la Commission paritaire nationale

3.2 Rappel de la compréhension de la FPMT

3.3 Définition et rappel des champs de responsabilité de chaque partenaire

3.4 Définition et rappel des objectifs de performance du dispositif de la FPMT

**4 Pour prise de décision**

4.1 Création des Commissions paritaires régionales (CPR)

4.2 Développement d'une démarche concernant l'ingénierie de formation est développée

4.3 Approbation du financement

4.4 Evaluation du disposition dans sa globalité

**5 Rapports d'activités et améliorations continues**

5.1 Prise en compte des rapports de CPR

5.2 Passer en revue les projet en cours et les propositions d'amélioration

# Logo de l'entité

## **6 Planification de la prochaine séance**

6.1 Proposition jour mois année

## **7 Divers**

# Logo de l'entité

Aux membres de la Commission  
paritaire régionale

---

Casablanca, le 7 mars 2023

## Ordre du jour de la séance du ..... de 09h30 à 11h40

---

- 1 Pour la première séance, désignation d'un président et vice-président**
- 2 Validation de l'OJ et PV**
  - 2.1 Validation de l'OJ et du dernier PV
- 3 Pour prise de décision**
  - 3.1 Définir les objectifs de performance du dispositif de la FPMT
  - 3.2 Mettre en œuvre et établir un rapport d'activité de la FPMT régional
  - 3.3 Allouer et suivre le financement
  - 3.4 Rapporter les activités de communication autour de la FPMT
  - 3.5 Rapporter les activités de soutien aux structures d'appui et aux entreprises dans la mise en œuvre de la FPMT
  - 3.6 Passer en revue les projet en cours et les propositions d'amélioration
- 4 Planification de la prochaine séance**
  - 4.1 Proposition jour mois année
- 5 Divers**